## **REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)**

**O/J N°56** 

## Séance du 15 décembre 2016

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

**PRESENTS**: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mme Candillier, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR:** Mme Juzan à Mme Duhart; Mme Taieb à M. Pocq; Mme Belbaraka à M. Daubisse; Mme Destin à M. Laiguillon; Mme Bensoussan à M. Boutonnet; Mme Aragon à Mme Herrera Landa; Mme Capdevielle à M. Bergé.

**SECRETAIRE**: M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET**: **FINANCES** – Exercice 2016 – Budget principal – Décision modificative n° 3.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2016 du budget principal, il est proposé une décision modificative n° 3 qui permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2016. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Investissement	- 1 378 000 €
Fonctionnement	219 000 €
Total	-1 159 000 €

En section d'investissement, il est proposé de réaliser un certain nombre d'ajustements pour tenir compte du calendrier de réalisation des principales opérations programmées. Les crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) sont ainsi réduits de 1 366 K€. De la même manière, les prévisions de recettes font l'objet d'un recalage, qui conduit à une inscription complémentaire de 459 K€ au titre des subventions d'investissement (chapitre 13). La combinaison de ces éléments permet de minorer le

besoin de recours à l'emprunt de 1 837 K€. Au final, la section d'investissement s'équilibre à - 1 378 K€.

En section de fonctionnement, les modifications sont très limitées. Elles concernent notamment des écritures de régularisation en charges exceptionnelles (122 K€) et produits exceptionnels (169 K€). Un complément de 80 K€ apparaît nécessaire au chapitre 011 ; le chapitre 65 est également abondé de 90 K€ pour permettre l'équilibre du budget annexe fêtes et temporada. Cette décision modificative s'équilibre à 219 K€ pour la section de fonctionnement.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 3 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à la majorité.

Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur Territorial